

Accord de Service : Formule "Premium Trading"

1. Objet du Contrat Cet accord de service est conclu entre **Mine2C** et le Client, pour l'adhésion à la formule "Premium Trading". Ce service permet au Client d'investir dans le Trading de cryptomonnaies, avec des avantages exclusifs liés à cette formule.

2. Montant de l'Investissement et Frais

- L'investissement initial est fixé à 6 496 €, renouvelable chaque année.
- Un supplément de 519,68 € est requis pour la mise en service, payable uniquement lors de la souscription initiale.
- L'accord est renouvelable tous les 12 mois et peut être annulé à l'échéance annuelle, sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours à support@mine2c.com

3. Stratégie d'investissement :

Les fonds du Client seront répartis comme suit :

- **80 %** sur un système d'investissement progressif par Dollar-Cost Averaging (DCA).
- **20 %** sur un système de trading agressif visant des opportunités à rendement élevé mais à risque accru.

4. Nature du service :

Le service inclut une analyse technique poussée et une recherche d'opportunités en temps réel.

Le nombre de transactions effectuées dans le cadre de ce service est illimité.

5. Avertissement sur les risques :

Le trading présentant des risques inhérents dus à la volatilité des marchés financiers, le Prestataire ne peut garantir aucun rendement ou performance.

Le Client reconnaît et accepte que la perte partielle ou totale de l'investissement initial est possible.

6. Limitation de responsabilité :

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour optimiser les résultats de l'investissement.

En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des pertes financières subies par le Client en raison de la fluctuation des marchés ou de décisions de trading basées sur les stratégies convenues.

7. Modalités de paiement

Le paiement de l'investissement et des frais de mise en service doit être effectué en une seule fois avant le début du service.

Le renouvellement annuel sera prélevé automatiquement sauf résiliation préalable.

8. Acceptation

En souscrivant au service "Premium Trading", vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les termes de cet accord.